

ORAN / GE PRESSE

LA SUISSE FACE À SES IMPASSES



LA POSTE

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

4-5

Actualité au
Grand Conseil

6-7

Initiative pour un
service citoyen

8-12

Politique
fédérale

13

Afghanistan

14-15

Entretien avec
Bruno Da Silva

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.pdc-ge.ch pour trouver les informations actualisées.

L'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benôit Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du PDC

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO

États-Unis d'Europe

Il faut reconnaître au Président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, Jean-Louis Bourlanges, un sens peu commun de la formule. Réagissant au retrait américain de l'Afghanistan, le député a déclaré récemment au Figaro : « Nous sommes les voisins du désastre : ce sont les Américains qui jouent mais ce sont les Européens qui paient les dettes du jeu ».

Si la formule peut prêter à sourire, elle n'en demeure pas moins frappée au coin du bon sens. Ce même bon sens que les Européens se complaisaient encore très récemment à ne pas vouloir regarder en face : le retrait de la puissance américaine au cœur de notre voisinage proche, « remplacée par des puissances inamicales » contraires à nos valeurs et nos intérêts, nous laisse bien isolés.

Pour notre famille politique, les événements récents doivent ainsi sonner le rappel à nos convictions profondes : le besoin plus que jamais d'une Europe unie, intégrée et puissante, qui puisse peser politiquement et à laquelle la Suisse prend sa juste part. Il en va non seulement de nos valeurs mais de nos intérêts vitaux, à l'heure où s'annonce un affrontement économique entre la Chine et les États-Unis et dont les victimes collatérales pourraient être les entreprises européennes elles-mêmes.

Dans l'intérêt des générations futures, il est désormais temps pour nous d'être à la hauteur de notre histoire et de nous faire ainsi pleinement les héritiers de l'horizon porté et incarné par nos pères fondateurs démocrates-chrétiens : une Europe pleinement fédérale.

Benoît Cerutti

Une fin d'année parlementaire active placée sur tous les fronts

Projet de loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst GE) (A 2 00) (Mécanisme de destitution d'un membre du Conseil d'État) (PL 12827 A)

Déposé par le Conseil d'État, le présent projet de loi constitutionnelle vise à inscrire dans la constitution cantonale, la possibilité de destitution d'un conseiller d'État en fonction selon deux motifs distincts : le premier pour perte de confiance, le second pour incapacité durable d'exercer la fonction.

Le PDC, par la voix de la députée Christina Meissner, a salué un texte venu définitivement combler une lacune constitutionnelle, qui a permis pendant presque trois ans l'enlèvement de nos institutions et le délitement de notre climat politique à la suite de l'affaire trop bien connue de la population genevoise et suisse. Genève devient le dixième canton suisse à prévoir une procédure de destitution, rejoignant ainsi Neuchâtel, les Grisons, Nidwald, le Tessin, Berne, Soleure, Uri, Schaffhouse et la Thurgovie.

Le texte sera soumis au peuple et complété par une loi d'application précisant ce nouveau mécanisme constitutionnel, très largement accepté par le Grand Conseil par 92 oui contre 1 non et 1 abstention.

Projet de loi modifiant la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) (M 2 05) (PL 12766 A)

Déposé par le Conseil d'État, le présent projet de loi vise à actualiser la loi sur la promotion de l'agriculture, entrée en vigueur il y a quinze ans, en y introduisant notamment le principe de souveraineté alimentaire, tel que soutenu par le peuple genevois en 2018. Le texte renforce également les mesures actuellement prévues pour faire face au changement

climatique ainsi qu'aux enjeux environnementaux et sanitaires ; il prévoit encore l'amélioration de la planification de l'espace rural.

Le PDC, par la voix de sa députée Claude Bocquet, a réitéré son soutien à une agriculture paysanne locale rémunératrice et diversifiée qui aujourd'hui produit une nourriture saine et répond aux attentes de la population. Le parti a ainsi défendu cette révision de la loi, adoptée à l'unanimité par 78 oui, laquelle permettra de renforcer la protection de nos producteurs et de leurs produits, ceci afin de continuer de nourrir toujours plus durablement et qualitativement la population genevoise.

Proposition de motion PDC pour une banque de lait maternel aux HUG (M 2527 A)

Déposée par la députée PDC Delphine Bachmann, la présente proposition de motion, relevant l'importance de l'allaitement maternel dans la nutrition, la croissance et le développement, la santé et la survie du nourrisson, invite le Conseil d'État à établir une collaboration avec le canton de Vaud et le CHUV en vue du développement d'une banque de lait maternel régionale ainsi qu'à informer la population de son existence et à en faciliter l'accès.

Le PDC, par la voix de son député Bertrand Buchs, rapporteur de majorité, a attiré l'attention du Grand Conseil sur les dangers que peuvent représenter l'absence de banque de lait maternel à Genève, le manque de lait maternel à disposition dans les unités médicales ainsi que les échanges de lait informels sur internet. Rappelant le rôle essentiel des banques de lait maternel dans la survie du nourrisson, en particulier du nourrisson prématuré, la motion PDC a été adoptée à l'unanimité par 66 oui.

Proposition de motion PDC pour une réforme de la LIASI, enfin ! (M 2771)

Déposée par la députée PDC Patricia Bidaux, la présente proposition de motion invite le Conseil d'État à déposer, avant le 31 décembre 2021, le projet de loi révisant et modifiant la LIASI – la réforme de l'aide sociale à Genève constituant l'un des enjeux majeurs du programme de législature actuel.

Le PDC, par la voix de sa députée Patricia Bidaux, a rappelé les nombreuses promesses gouvernementales faites depuis le début de la législature en matière de politique sociale et restées en attente de réalisation. Le parti, qui depuis de nombreuses années appelle à une réforme de l'aide sociale dans notre canton, a déposé une proposition de motion en 2016 (M 2336) et un projet de loi en 2018 (PL 12279) en vue d'une réforme efficiente d'un système désormais en fin de course, décrié par l'ensemble des bénéficiaires comme des acteurs sociaux et politiques.

La motion PDC a été adoptée par 53 oui contre 22 non et 15 abstentions.

Proposition de motion pour une sortie de crise sanitaire : des repas à 3 francs pour les étudiantes et étudiants de l'UNIGE et de la HES-SO GE (M 2772)

Déposée par le parti socialiste, la présente proposition de motion invite le Conseil d'État à entreprendre toutes les démarches nécessaires au versement d'une indemnité extraordinaire à l'UNIGE pour l'année 2021 dans le but de financer une offre de repas à 3 francs (prix unitaire) à destination du corps étudiant de l'Université de Genève et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO GE), pendant toute la durée de l'année académique 2021-2022.



Le PDC, par la voix de son député Jacques Blondin, a rappelé sa solidarité avec le corps étudiant dont l'isolement, la perte de jobs et la précarité ont été fortement aggravés par la crise sanitaire. Dans l'attente d'une offre pérenne de repas à 5 francs par l'Université, le parti a jugé le maintien de l'offre actuelle de repas à 3 francs comme une mesure d'aide transitoire mais nécessaire en soutien à une jeunesse en détresse financière. Le texte a été adopté par 50 oui contre 34 non et 8 abstentions.

Proposition de résolution pour le maintien du projet de la Cité de la musique (R 968)

La présente proposition de résolution invite notamment le Conseil d'État à approuver le plan localisé de quartier concernant la Cité de la musique malgré le résultat du référendum municipal sur la Cité de la musique du 13 juin 2021 ainsi qu'à se concerter avec les partis politiques et associations opposés à ce projet afin d'explorer si des solutions peuvent être envisagées pour prendre en compte certaines de leurs préoccupations.

Le PDC, par la voix de son député Souheil Sayegh, a défendu la nécessité d'un projet culturel d'envergure cantonale

capable d'accueillir tant les activités de la HEM et de l'OSR que les musiques actuelles. Malgré la discrétion du Conseil d'État à ce sujet, le parti reste convaincu qu'il revient désormais au canton de fédérer les milieux culturels autour d'un projet commun en vue d'une cité qui réunisse toutes les musiques. Le texte a été adopté par 55 oui contre 25 non et 7 abstentions.

Claudio Marques, assistant parlementaire

Initiative pour un service citoyen

Au terme de la discussion du 25 juin 2021, les délégués du PDC Genève ont accepté très largement que le parti s'engage en faveur de l'initiative. Il s'agit d'inscrire dans la constitution le principe d'un service en faveur de la collectivité, obligatoire autant pour les hommes que pour les femmes, partant du constat que le système actuel n'est plus adapté ni assez attractif. Ainsi, au lieu de mettre en concurrence l'armée et le service civil, l'engagement citoyen sera conçu de manière plus large afin de donner un second souffle au service de milice. Pour de nombreux militants, le principe du service citoyen correspond aux valeurs défendues par le PDC, notamment la responsabilité, la subsidiarité et la solidarité.

L'engagement de la milice

Qu'est-ce que le service en Suisse ? Notre pays unique s'est développé de manière extrêmement intéressante au cours de son histoire. Le système de milice y a contribué de manière décisive.

Le terme milice est encore utilisé aujourd'hui. Mais que signifie exactement ce terme ? Comment ce système s'est-il développé au cours de l'histoire ? Et qu'entend-on exactement par ce terme si souvent utilisé ?

Les premières associations et organisations de milice en Suisse :

Le concept du système de milice est un principe structurant la vie publique en Suisse. Conformément au principe de subsidiarité, chaque citoyen doit assumer des fonctions et des tâches publiques qui correspondent à ses capacités. Cela se concrétise généralement sur une base extra-professionnelle et volontaire. L'engagement de la milice, cependant, est bien plus que cela.

En effet, sans le travail de la milice, de nombreuses facettes des activités sportives, sociales et économiques de notre pays ne fonctionneraient tout simplement plus. Il s'agit donc ni plus ni moins d'une des pierres angulaires de la culture politique suisse. En ce sens, le principe de milice est étroitement lié à la démocratie de notre pays. Avec la participation de tout un chacun et un intérêt commun pour les développements futurs, l'engagement de milice permet le développement de notre société en tenant compte de chaque individu.

Le terme "système de milice" utilisé en Suisse est étymologiquement dérivé du latin "militia" ("service militaire"). Utilisé à l'origine exclusivement au niveau militaire, il est désormais utilisé comme un terme générique à tous les niveaux de la société civile.

« Sans le travail de la milice, de nombreuses facettes des activités sportives, sociales et économiques de notre pays ne fonctionneraient tout simplement plus. »

Aux débuts de la Confédération suisse, le système de milice a servi principalement à fournir des troupes aux contingents militaires cantonaux. Le principe est relativement simple : chaque citoyen effectue son service militaire sur appel lorsque les autorités le jugent nécessaire. Ainsi est né le mythe du citoyen-soldat, concrétisé avec l'adoption d'une nouvelle constitution en 1874 et l'introduction de la conscription. L'armée moderne était née. Dans toutes les sphères de la société civile, il a existé depuis toujours également de nombreux exemples de service de milice, notamment au niveau politique.

Statut d'après-guerre :

Au niveau militaire, après deux déploiements extrêmement difficiles de l'armée de milice en Suisse, le système militaire a connu

plusieurs évolutions. D'abord avec la réforme de l'armée en 1961, puis avec les réformes de l'armée en 1995 et de l'armée XXI.

Parallèlement, des engagements sportifs, associatifs et culturels ainsi que des engagements politiques se sont développés dans l'après-guerre. Aujourd'hui encore, le système de milice est une forme particulière de service volontaire qui caractérise et façonne notamment la vie des communes suisses : 81% des conseillers municipaux sont bénévoles, 17% à temps partiel et seulement 2% à temps plein.

« Dans le système de milice, les membres des autorités apportent une réelle plus-value à l'administration de leur commune, à travers leur expérience et les nouvelles idées tirées de leur vie professionnelle. »

Dans le système de milice, les membres des autorités apportent une réelle plus-value à l'administration de leur commune, à travers leur expérience et les nouvelles idées tirées de leur vie professionnelle. De cette manière, le travail de l'exécutif bénéficie du savoir-faire des entreprises, de l'enseignement et du secteur privé. Un large éventail de connaissances et de compétences individuelles est ainsi mis à la disposition de la communauté.

De nos jours, le service obligatoire comporte deux composantes principales : premièrement, le service n'est obligatoire que pour les hommes. Secondement, cette obligation n'inclut que le service militaire. Ces composantes ne sont plus adaptées au monde moderne.

L'initiative sur le service citoyen propose de repenser le service obligatoire sous la forme d'un engagement plus large qui remet l'être humain et la nature au centre. En un mot :

- Chaque citoyen est tenu de servir la communauté et l'environnement ;

- L'engagement de la milice peut prendre la forme d'un service militaire ou de tout autre



service d'intérêt public légalement reconnu qui garantit l'effectif de l'armée ;

- La loi détermine dans quelle mesure les personnes sans nationalité suisse peuvent ou doivent effectuer un service.

Avec le service citoyen, la Suisse passe d'un service militaire exclusivement prévu pour les hommes à un engagement de milice pour toutes et tous, au profit d'intérêts publics légalement reconnus.

Conclusion

En Suisse, environ 100'000 personnes ont un mandat politique. La politique actuelle en matière de service ne tient absolument pas compte de cet aspect, et de nombreuses personnes doivent malheureusement choisir entre deux types de service communautaire. Un service de milice offre la possibilité non seulement d'exercer des fonctions législatives, mais aussi de participer aux décisions d'un exécutif. L'inclusion de mandats politiques dans une obligation de service pourrait changer le visage de la politique en Suisse. Enfin, nous pouvons souligner que le système de milice est beaucoup plus rentable en terme humain mais également

financier que l'utilisation de personnel à plein temps dans un cadre professionnel. Une plus grande variété de choix dans le type de service à fournir pourrait permettre à chacun de trouver sa place dans une société changeante.

Il appartiendra au parlement et au peuple de se déterminer sur les détails du futur service de milice. Des options telles que le service civil, le service de protection civile, un corps de pompiers volontaires ou éventuellement des mandats politiques communaux sont envisageables.

Je reste convaincu que cette proposition d'initiative permettra au PDC Genève ainsi qu'au peuple suisse de se positionner clairement à propos d'un sujet de société fondamental autour du vivre-ensemble. Débattons-en ensemble !

Alain Miserez,
Vice-Président du PDC Ville de Genève

Sortir la Suisse de l'impasse

Face à la polarisation qui mène la Suisse dans une impasse politique, notre pays a plus que jamais besoin d'une force centrale et conquérante pour 2023.

Certains entretiens à la presse, dans le cadre du 1er août, frappent les esprits plus que d'autres. Celui qu'a accordé dernièrement l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard, à la NZZ am Sonntag, mérite que l'on s'y arrête, tant rien n'est à enlever dans le constat posé par l'ancienne élue démocrate-chrétienne : «Je suis extrêmement préoccupée par la situation politique. Il n'y a pas que dans la politique climatique et le dossier européen que nous sommes au point mort ; nous avons également un retard de réforme dans la prévoyance

vieillesse. Presque toujours, la moitié de la population est contre une proposition de solution dans l'un de ces dossiers centraux. Il est donc

de plus en plus difficile pour le Conseil fédéral de convaincre.» Avant d'ajouter : «Cela m'inquiète car nous mettons en danger notre prospérité. Nous prenons également du retard sur le plan international. Espérons que de telles phases d'incertitude et de pessimisme servent à nous faire réfléchir à nouveau : la coopération internationale est la chose la plus importante [pour notre pays].»¹

On pourrait ranger cet entretien dans la longue liste des déclarations des anciens conseillers fédéraux qui ne cessent de donner leur avis sur tous les sujets et de faire la leçon à leurs successeurs. On aurait bien tort, tant cet entretien frappe juste et met la lumière sur une réalité que

nous ne souhaitons souvent pas regarder de face : l'incapacité de notre système politique, depuis quelques années, à faire aboutir des réformes ambitieuses et ainsi projeter le pays dans l'avenir.

Une polarisation politique et institutionnelle

Comment en est-on arrivé là ?

Le premier élément à convoquer est tout d'abord l'orientation politique du Conseil fédéral. Il ne s'agit pas ici de la regretter ou de s'en réjouir mais d'en faire le constat :

le Conseil fédéral n'a jamais été aussi à droite depuis bien longtemps ; même en 2003, les positions d'un

«Aujourd'hui composé notamment de deux conseillers fédéraux UDC totalement fidèles à la ligne de leur parti et de deux PLR appartenant à l'aile la plus libérale du leur, rarement le Conseil fédéral n'a vu son barycentre penché aussi à droite.»

notamment de deux conseillers fédéraux UDC totalement fidèles à la ligne de leur parti et de deux PLR appartenant à l'aile la plus libérale du leur, rarement le Conseil fédéral n'a vu son barycentre penché aussi à droite. La décision de l'arrêt des négociations sur l'accord-cadre porté par l'Union européenne en est l'exemple parfait : malgré ses rivalités, le quatuor applique politiquement sa feuille de route de manière implacable, pour preuve la récente position ferme sur la situation migratoire en Afghanistan. Et cette politique isolationniste trouve un écho important dans le pays ; c'est sans doute le véritable enseignement des derniers mois. Avant même l'annonce de mai dernier, aucun mouvement dans l'opinion

ne s'est levé. Pire, les différentes pétitions de principe appelant au soutien de l'accord-cadre n'ont eu aucun succès, pas même d'estime. Les gouvernements cantonaux romands, d'habitude en première ligne sur cette question, ont brillé par leur silence.

Le deuxième élément à convoquer est la composition politique du Parlement. Contrairement à celle du Conseil fédéral, celle-ci n'a jamais été aussi à gauche dans l'histoire du pays, ce qui constitue une situation institutionnelle rarement

connue dans notre histoire. Gonflé par la vague verte, le bloc de gauche, notamment au Conseil national, n'est certes pas majoritaire

mais a su habilement imposer sa ligne sur le grand projet structurant de la première partie de la législation : la loi CO2. A tel point qu'un parti bourgeois a accepté tout ce qu'il refusait encore quelques mois auparavant, laissant la barque se remplir et sa base électorale décrocher. La suite est connue : le peuple s'est rappelé aux bons souvenirs du Parlement en juin dernier, et a créé par ricochet une crise interne au sein du PLR suisse qui est sans doute loin d'être terminée.

Cette polarisation au sein du champ institutionnel est néanmoins récente. L'éviction de Christoph Blocher en 2007 avait pour but d'immuniser le gouvernement de la polarisation du champ politique. Cette stratégie a pris fin en 2015 avec l'arrivée d'un deuxième UDC. Depuis, le pays n'a plus connu de projet structurant et aucune réforme importante n'a abouti à l'exception de RFFA – au prix très élevé d'un renflouement de l'AVS de l'ordre de deux milliards de francs !



Une chance à saisir pour le Centre

Cette situation ouvre un boulevard pour notre parti. Troisième force du Parlement, il a une opportunité historique de s'affirmer politiquement. Face à un bloc de droite qui ne va cesser de se déporter sur la droite – la future direction du PLR suisse ne laisse aucun doute à ce sujet – et une gauche en difficulté depuis l'échec de la loi sur le CO2, il doit enfin construire une force

hégémonique dans l'espace central du champ politique. Cela passe notamment par l'asphyxie totale des Vert'libéraux en leur laissant beaucoup moins de prise sur l'électorat le plus urbain – ce que nous n'avons pas réussi à faire jusqu'à présent

–, et l'auto-enfermement du bloc UDC-PLR dans une politique de surenchère droitière sur des sujets comme les retraites ou la santé : deux thèmes qui peuvent décrocher l'électorat populaire de l'UDC à notre profit dans les cantons ruraux.

Pour mener à bien cette stratégie, notre parti doit incontestablement améliorer son travail intellectuel – son principal talon d'Achille –, mieux mobiliser son réseau d'élus locaux dans les cantons urbains et surtout, renforcer la discipline de son groupe parlementaire.

Un changement de paradigme en trois points

Tout d'abord, le travail intellectuel de notre parti.

Sans vouloir entrer dans le débat du changement de nom qui anime, parfois même secoue, depuis plusieurs mois notre parti, ce cas de figure n'en demeure pas moins un symptôme des tourments idéologiques qui traversent notre famille politique.

Devenu incompréhensible aux yeux de l'électorat, le parti tente aujourd'hui de combler par un ingénieux tour de marketing et de communication une faiblesse structurelle plus profonde qu'une simple question de nom et de logo.

¹ Traduction de l'auteur.

Sortir la Suisse de l'impasse



Bas-relief qui fait revivre la légende de l'origine des Suisses, telle que Schiller l'a racontée dans son œuvre «Wilhelm Tell».
Crédit : Services du Parlement 3003 Berne

En effet, cela fait désormais de nombreuses années que notre parti peine à apporter une lisibilité politique substantielle et pérenne à sa ligne. Au contraire d'un PS et d'un PLR, dont les valeurs, les programmes et les revendications embrassent les préoccupations pratiques et quotidiennes d'électeurs fidèles, le Centre, quant à lui, semble désigner de plus en plus dans l'esprit de la population un conglomerat d'opinions hétérogènes et malléables, simplement unies par le fait qu'elles ne se reconnaissent ni de gauche ni de droite. En somme, un Centre par défaut, faute de trouver mieux ailleurs.

Pour pallier cette faiblesse, notre parti doit cibler et réinvestir des thématiques politiques fortes – idéalement trois ou quatre – préalablement définies en concertation avec les sections cantonales : des thématiques sur lesquelles notre parti deviendrait un allié indispensable et incontournable et au sujet desquelles il n'y aurait à l'interne aucune dissidence ; des thématiques dont les propres sections cantonales deviendraient de précieux relais locaux.

Il faut ainsi réinvestir le travail intellectuel et politique en amont, afin de ne pas simplement être de bons communicants mais avant tout une force de proposition crédible aux yeux du pays.

Parallèlement aux trois ou quatre thèmes forts qui seraient définis par notre parti, les sections cantonales gagneraient à travailler davantage en synergie pour mettre en place une coopération intercantonale par région linguistique – latine et alémanique –, ceci en vue de coordonner la création de véritables groupes de travail qui puissent suivre les publications scientifiques, les rapports associatifs ou encore la documentation politique pour nourrir le travail politique d'une région, quelle que soit la politique publique concernée. Partager l'effort de travail et de réflexion entre tous au lieu de le multiplier à l'identique au sein de chaque section permettrait de construire une identité politique commune à l'échelon régional et national et ainsi de consolider l'image d'un parti efficient et cohérent depuis sa base jusqu'à son groupe parlementaire à Berne.

Ensuite, la mobilisation des élu-e-s locaux.

Le travail intellectuel ne pourra être entièrement réalisé sans l'appui, l'expérience et la compétence des élu-e-s locaux.

Notre section cantonale mesure chaque jour la gageure d'un tel défi à son propre niveau : coordonner l'action parlementaire au Grand Conseil avec les réalités et les besoins des communes, à travers un contact étroit et régulier avec les élu-e-s de notre parti au sein des délibératifs et exécutifs communaux, nécessite un investissement conséquent et une communication active. Sans cela, impossible d'inscrire dans l'agenda de notre canton une action politique cohérente et efficiente.

Il nous faut pour cela retrouver l'unité du corps – ici du corps politique – qui répond à un objectif précis. Si chaque association, groupement ou commission possède ses missions et ses instruments propres, ceux-ci ne peuvent éternellement opérer en toute indépendance ; au contraire, ils doivent reconnaître leur interdépendance et la nécessité de faire converger leurs qualités et capacités respectives pour faire vivre et avancer ensemble le parti. Cependant, l'unité ne peut être atteinte sans reconnaissance de communion, au sens profane du terme, c'est-à-dire au sens de « charge commune ». Cela implique de reconnaître que l'un est aussi indispensable à la réalisation de l'autre, et inversement, dans le but de construire un vrai corps politique cohérent idéologiquement.

Ces notions inspireront largement l'un des principes parmi les plus chers à notre parti : la subsidiarité. L'action d'un parti ne devrait par conséquent pas être seulement

défini au niveau national par un comité directeur et un groupe parlementaire autonomes. A cet effet, la subsidiarité nous défie à plus de transversalité afin de nourrir par ramifications l'entier du parti, à commencer par sa tête, sur la base des propres expériences et nécessités des sections cantonales et de leurs élu-e-s.

La récente offensive menée au Parlement fédéral par les cantons romands sur la question de la rétrocession des primes maladie, pourtant soutenue par les députés PDC dans les cantons, n'a trouvé qu'un refus poli de la part des Conseillers aux États de notre propre parti. Cela illustre bien nos manquements en la matière.

Les élu-e-s des communes et des cantons possèdent une expertise indéniable dont notre parti central aurait tort de se couper pour préférer définir une ligne politique de façon presque isolée. Un corps politique sain est un corps où les qualités et capacités de tous sont reconnues et indispensables, à commencer par la base qui constitue l'enracinement premier de notre parti dans le paysage politique et les bulletins de vote.

Un arbre se nourrit essentiellement à partir de ses racines et non à partir de son sommet : il en va de même pour un parti politique.

Enfin, la discipline du groupe parlementaire.

Très souvent, le même débat revient quant à la définition des limites – si elles existent – de la liberté d'un-e élu-e parlementaire dans le cadre de ses fonctions.

Bien que la Constitution fédérale, en son

art. 161, dispose que « les membres de l'Assemblée fédérale votent sans instructions » (al. 1), cette interdiction pure et simple de mandats impératifs pour les parlementaires fédéraux atténuée – pour ne pas dire esquive – une réalité autrement plus complexe.

En effet, bien que les membres de l'Assemblée fédérale ne soient pas élu-e-s sur la base d'un mandat représentatif, ceux-ci ont bel et bien été élu-e-s sur une liste de parti et en grande partie grâce à elle. L'affirmation d'une élection fédérale libre de toute structure partisane et contrainte extérieure ne correspond pas à la réalité. Les expériences électorales confirment bel et bien l'obligation de passer par une liste partisane et un programme électoral pour pouvoir être élu, autrement dit de recevoir mandat du peuple pour le représenter sur la base de valeurs et d'idées communes à défendre en son nom.

Un parlementaire doit ainsi se rappeler qu'avant d'être un-e citoyen-ne libre de ses opinions et de ses votes, son élection a notamment été rendue possible grâce à une association politique à laquelle il convient de rester loyal.

Nous revenons ici à ce que nous définissions précédemment comme unité du corps. La constitution de groupes parlementaires par parti vise à assurer cette cohérence organique entre élu-e-s d'un même parti, tous cantons confondus, afin de faire corps ensemble.

Cet élément est essentiel car sur bien des sujets, notre groupe se retrouve divisé et notre lisibilité affectée. Il ne s'agit pas ici de nier toute conviction personnelle aux membres de l'Assemblée fédérale

Sortir la Suisse de l'impasse



Crédit: Gaetan Bally

mais de leur rappeler que leur mandat s'insère également et avant tout dans un mandat partisan pour constituer avec ses collègues de parti une unité de corps politique qui pourra mieux penser et élaborer avec les autres groupes parlementaires, les compromis nécessaires au fonctionnement de nos institutions en vue de forger une communauté de destin nationale viable.

Cependant, l'obstacle principal à cette unité de corps consiste entre autres dans les groupes d'intérêts qui pullulent et instillent un mandat impératif officieux et souvent en contradiction avec le mandat populaire. Cette interférence constante et insidieuse des « lobbys » constitue ainsi un danger démocratique puisqu'il parasite et paralyse au cœur même du pouvoir, l'action parlementaire dans la réalisation d'un projet politique commun pour le pays.

Là encore, il s'agit d'unité et de loyauté puisqu'on ne peut servir deux maîtres à la fois : entre l'intérêt du peuple et le groupe d'intérêt, il faut choisir.

Fort de ces propositions pour notre parti, notre pays a plus que jamais besoin d'une force centrale conquérante qui puisse s'affirmer ces deux prochaines années avec des idées claires quant à l'avenir de notre pays. La question pour le Centre suisse est moins de savoir s'il le peut que s'il le veut. La balle est dans notre camp !

Benoît Cerutti et Claudio Marques

Face à la tragédie afghane, Genève doit montrer l'exemple

Le PDC Genève a déposé une motion au Grand Conseil demandant d'accueillir un contingent de réfugiés afghans ainsi que de permettre le regroupement familial pour les proches des ressortissants afghans vivant en Suisse.

Si la reprise du pouvoir par les talibans en Afghanistan était prévisible suite au retrait des troupes américaines et des autres membres de l'OTAN, la rapidité avec laquelle le gouvernement et les forces afghanes se sont effondrés était inattendue. Après vingt années de guerre et de présence occidentale dans le pays, c'est un dramatique retour à la case départ. L'idéologie mortifère des talibans n'a pas changé et tout indique que la violence et l'arbitraire vont s'amplifier, en particulier à l'égard des femmes et des filles, et de toutes celles et tous ceux qui ont travaillé avec les Occidentaux dans l'espoir, aujourd'hui brisé, de construire un Afghanistan démocratique.

Le 13 juillet 2021, depuis Genève, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés lançait une mise en garde sur une crise humanitaire imminente en Afghanistan, soulignant les souffrances humaines et les déplacements forcés parmi les civils : plus de 270'000 Afghans avaient été contraints de fuir leur foyer depuis janvier 2021, ce qui portait la population déracinée vivant principalement à l'intérieur du pays, en Inde et au Pakistan, à plus de 3,5 millions de personnes au total. Le chaos auquel nous assistons aujourd'hui ne peut qu'accentuer cet exode et aggraver les conditions sécuritaires déjà dramatiques des civils déplacés, confronté de surcroît à l'absence d'abris d'urgence, de nourritures, de soins, etc.

L'urgence commande d'agir, c'est pourquoi le PDC Genève demande à la Confédération d'accueillir un contingent de réfugiés afghans, en particulier des femmes et des filles, selon des quotas définis notamment avec l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada et de permettre le regroupement familial pour les proches



de ressortissants afghans vivant en Suisse au moyen de visas humanitaires. Bien entendu, Genève se doit de prendre en charge, en proportion de sa population et de ses moyens, les réfugiés afghans sur le territoire suisse. Par ailleurs, nous relevons avec satisfaction que le SEM a officiellement suspendu les renvois des demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan.

En plus de la motion déposée au Grand Conseil, notre action se poursuivra au niveau fédéral par la voix de notre Conseiller national Vincent Maitre, lequel interviendra dans le sens d'un assouplissement des processus d'examen des conditions d'octroi de visas humanitaires, afin de garantir célérité et efficacité dans le traitement des dossiers. L'heure étant effectivement à l'urgence et non à la bureaucratie ou au formalisme excessif.

Nous souhaitons également rappeler que l'Afghanistan, et tout particulièrement le sort des femmes et des filles afghanes, a été un des grands combats de notre regrettée députée Anne-Marie Von Arx-Vernon. Elle avait rencontré le Commandant Massoud, le Lion du Panshir, qui souhaitait donner aux filles afghanes l'accès à l'éducation. Massoud fut assassiné quelques temps

plus tard par des terroristes d'Al-Qaïda. Au péril de sa vie, Anne-Marie avait mis sur pied et participé à une opération en Afghanistan d'exfiltration de jeunes filles opprimées et destinées au mariage forcé. Elle avait aussi participé activement aux activités de l'association Afghanistan Libre pour favoriser l'éducation des filles et l'émancipation des femmes en Afghanistan. Cette association avait été fondée par l'une de ses plus grandes amies, la diplomate, écrivaine et militante féministe afghane Chékéba Hachemi.

Cette dernière avait d'ailleurs récemment témoigné du sort des femmes et des filles en Afghanistan, un sort qui était déjà le plus difficile au monde et qui va encore empirer avec le retour au pouvoir des talibans. La Suisse est en mesure d'apporter son aide pour faire face à cette tragédie, il lui appartient de montrer la voie à la communauté internationale, conformément à sa tradition humanitaire.

*Delphine Bachmann,
Présidente du PDC Genève
Vincent Maitre, Conseiller national
Sébastien Desfayes, Député*

Entretien avec Bruno da Silva

Plus d'une année après son élection au Conseil administratif de Thônex, Bruno da Silva revient sur son action des premiers mois et ses futurs projets.

Élu en pleine première vague de la crise Covid-19, comment avez-vous vécu votre entrée en fonction ?

C'était une entrée en fonction assez frustrante ; peu de contacts avec les collaborateurs, tous les événements annulés. Après une période de campagne électorale intense, ce fut une coupure abrupte ! Heureusement, l'administration communale s'est révélée agile, avec des employés bienveillants, motivés et surtout réactifs pour s'adapter et innover afin de répondre aux nouveaux besoins.

Il n'y a donc pas vraiment eu de période de transition ! Il a fallu très vite prendre les dossiers en main et s'atteler à répondre aux urgences nouvelles que la crise a fait apparaître.

Comment avez-vous répondu à l'urgence de la crise ?

Avant tout, j'ai maintenu une partie du dispositif d'urgence mis en place par mon prédécesseur pour la première vague. Nous avons assuré des visites aux personnes plus isolées, maintenu le contact avec celles-ci, continué à effectuer des courses à domicile et surtout mis en place des nouvelles collaborations avec différents partenaires tels que les écoles et les structures de maintien à domicile.



Très tôt au mois de juin, Thônex s'est engagée dans l'effort cantonal de lutte contre la précarité alimentaire, notamment en accueillant dans sa Salle des Fêtes un site de distribution de colis durant tout l'été.

Les premiers mois de législature ont aussi été l'occasion de renforcer le Service de la cohésion sociale par le biais de plusieurs engagements et la constitution de ce qui est désormais un véritable pôle régional de compétences. Cette montée en puissance devenait nécessaire au vu de la complexification des démarches pour obtenir de l'aide ou simplement faire valoir ses droits. La population est parfois totalement désemparée face aux lourdeurs administratives et le véritable labyrinthe que l'administration peut être. Cette situation, qui mène pour certaines familles à la problématique du non-recours, est un enjeu qui peut selon moi être partiellement pris en main au plus

proche des gens, à savoir à l'échelon communal. C'est aussi pour ça que nous nous sommes engagés dans le dispositif BIS (Bureau d'Information Sociale), guichet social unique qui sillonne le canton et qui s'est établi à Thônex pour cet été.

Vous avez la charge du dicastère de la mobilité. Quels sont les grands enjeux dans ce domaine ?

Thônex a énormément construit ces dernières années et d'importants ouvrages de mobilité ont vu le jour. Le développement du quartier de Belle-Terre, anciennement les Communaux d'Ambilly, a nécessité la transformation de la plupart des axes principaux de la commune. Cela nous a permis d'y réaliser la plupart du temps des sites propres pour les transports publics, ainsi que pour la mobilité douce.

La vitesse autorisée sur les routes thônésiennes a aussi fait l'objet d'une révision globale pour favoriser la mobilité piétonne dans le centre de la commune et y favoriser la vie de quartier et les commerces de proximité. L'idée n'est pas de faire la guerre à un type de mobilité ou à un autre, mais plutôt de définir la priorité de chacun sur les différents lieux. C'est ainsi que l'on contribuera à une plus grande sécurité pour toutes et tous, ainsi qu'à une plus grande efficacité des différents modes de transport.

On peut aussi citer la voie verte qui est aujourd'hui complètement opérationnelle et un succès, ainsi que l'arrivée du Léman Express qui a profondément transformé la dynamique de la vie communale.

Quels sont vos projets en matière de culture ?

Avec sa Salle des Fêtes et la programmation « ThônexLive », notre commune bénéficie depuis plusieurs années d'une importante visibilité. C'est un partenariat qui permet d'attirer très régulièrement des grands noms de la scène et nous souhaitons bien entendu poursuivre ce partenariat.

Une deuxième salle de spectacles à fait l'objet d'importants investissements ces dernières années, celle de l'Espace culturel du Bois-des-Arts, et nous souhaitons désormais la faire connaître à un public plus large. C'est dans cette salle que nous réalisons l'essentiel de notre programmation dite de proximité, avec différents spectacles pour tous les âges et, depuis peu, la réalisation

de festivals en partenariat tels que les « Schubertiades de Thônex ».

De façon générale, la crise du Covid a montré le besoin d'être agile et de se réinventer en tout temps. Nous avons donc la volonté de faire plus d'activités hors des salles, en plein air, notamment avec des performances dans les quartiers, en milieu urbain. Il s'agit pour nous d'aller au plus près des habitants et d'amener la culture au plus grand nombre. C'est selon moi un important outil permettant de travailler la cohésion sociale.

Après une année de mandat, quel est votre état d'esprit ?

Je dirais simplement qu'après une année qui a permis de faire retomber toute l'émotion qu'on ressent après une élection, j'éprouve surtout un sentiment de grande gratitude envers les Thônésiennes et Thônésiens pour leur confiance et les responsabilités qu'ils m'ont confiées. L'exercice d'un mandat communal est quelque chose d'absolument passionnant. Aujourd'hui, j'ai la volonté de poursuivre le travail initié il y a une année, mais désormais avec l'espoir de pouvoir le faire dans des conditions sanitaires plus sereines !

Propos recueillis par Benoît Cerutti

IMPRIMERIE

RIPARI Sàrl

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch


NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch


Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

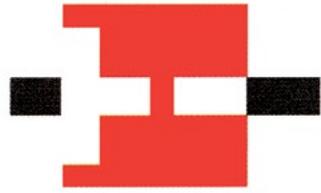
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)